



Prise en charge accident de travail

Par **lamilio**, le **02/02/2009** à **06:01**

Je travail a la ratp j'etais en service sur le quai au demarrage du metro une poussieres ou autres a frappe mon oeil droit sans gravite devant trois temoins collegues un des collegue a pris comme moi un petit eclat dans ces lunettes sans aucune consequence donc sans suite . c'etais le vendredi le samedi soir et dimanche matin j'avais une gene a cet oeil salete ou autres dans l'oeil qui me genait j'ai donc fait une declaration d'accident a mon employeur le dimanche matin en precisant les temoins et les faits mais il ma dit que ce ne serai peut etre pas retenue comme accident du travail puisque j'ai averti celui ci apres 24 h je lui ai explique que je n'avais rien sur l'instant du fait a signaler quand pensez vous et quelle son les recours en cas ou ce ne serai pas pris en AT malgre les temoins ?? il ma quand meme donne les papiers pour le medecin ?

merci

Par **helm**, le **02/02/2009** à **13:18**

Bonjour,

Je suis journaliste pour la chaîne Planète Justice. Pour une émission où l'on traite des problèmes juridiques que l'on peut rencontrer au quotidien. Nous parlons d'histoire comme la votre. Accepteriez vous que nous en discussions ?

Voici un mail où vous pouvez me joindre : helene@lpbv.tv

Merci